

Dossier de présentation

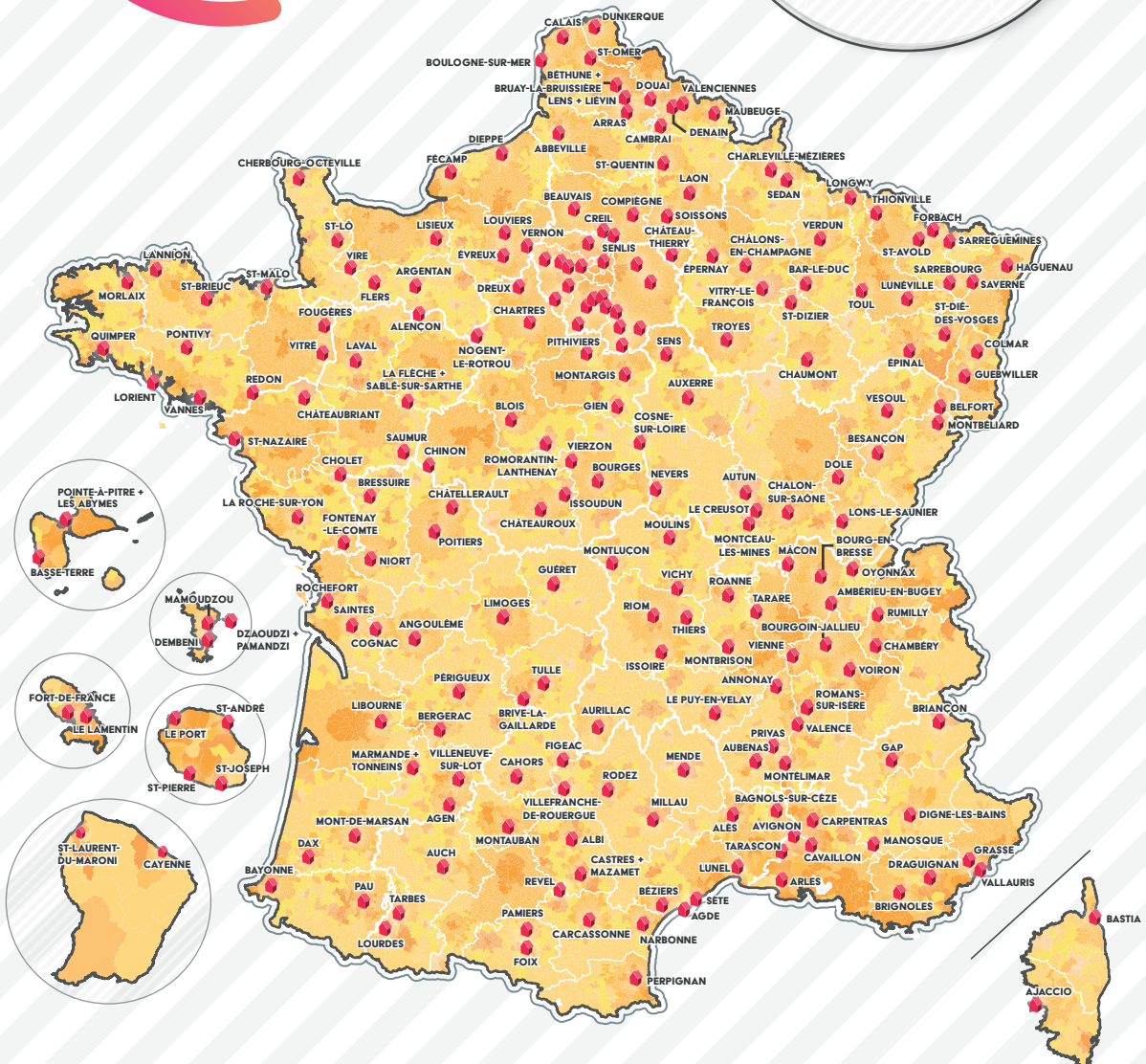
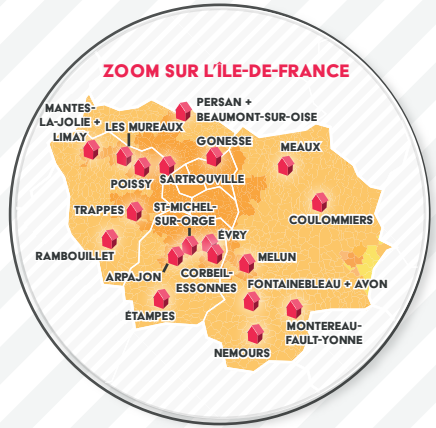
# Action Cœur de Ville



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

# 222 TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES DU PLAN



 **TERRITOIRE RETENU DANS LE PLAN « ACTION CŒUR DE VILLE »**

**Habitat, patrimoine, commerce, création d'emplois, transports et mobilité, transition écologique, offre éducative, culturelle et sportive, qualité des sites d'enseignement supérieur, développement des usages des outils numériques...**  
**Le plan va permettre de redonner attractivité et dynamisme aux centres de ces villes et de retrouver un meilleur équilibre.**

## **UNE CONVENTION AVEC L'ÉTAT ET TOUTES LES PARTIES PRENANTES**

Toutes ces villes ont signé un contrat-cadre qui engage la commune, son intercommunalité et les partenaires du plan.  
 Le plan est mis en œuvre avec les collectivités territoriales et fédère des acteurs publics et privés, sur le plan national comme sur le plan local.

### **Une gouvernance nationale spécifique au ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales**

Un comité de pilotage stratégique ministériel réunit les partenaires et autres ministères concernés.  
 Une direction nationale du programme qui s'appuie sur le Commissariat général à l'égalité des territoires pour coordonner et animer l'ensemble du dispositif et qui sera intégrée, en janvier 2020, à l'Agence nationale de la cohésion des territoires.



#### **Mairies et intercommunalités**

Le maire, avec le président de l'intercommunalité, pilote la réalisation des actions et assure la maîtrise d'œuvre urbaine du projet.



#### **Partenaires nationaux et régionaux, publics et privés**

Ils agissent concrètement dans les périmètres définis par des investissements nouveaux et/ou un renforcement de leurs interventions. Les collectivités régionales ou départementales sont librement associées si elles le souhaitent.



#### **Services et agences de l'État**

Le préfet recueille les expressions d'intérêt, coordonne les services et mobilise les moyens de l'État. Il anime le partenariat localement.

## **CALENDRIER**

### **2018**

- Annonce des 222 villes bénéficiaires du programme
- Signature des 222 conventions Action Cœur de Ville

### **2018-2019**

Phase de diagnostic et d'initialisation

### **À partir de 2019**

- Phase de déploiement des projets
- Homologation des conventions Action Cœur de Ville en Opération de revitalisation de territoire (ORT)

# PROJET ACTION CŒUR DE VILLE : LES ÉTAPES À SUIVRE

1

## SIGNATURE DE LA CONVENTION- CADRE ACTION CŒUR DE VILLE

**Un comité de projet installé** réunissant les élus et les services de la commune et de son groupement, le référent pour l'État, les référents des partenaires nationaux (Caisse des dépôts/Banque des Territoires, Action Logement et Agence nationale de l'habitat), mais aussi tout partenaire signataire de la convention ou qui pourra participer à la réalisation de certaines parties du projet

**Un directeur de projet** recruté et dédié à l'élaboration du projet Action Cœur de Ville

**Des actions matures** engagées dès 2018



2

## UNE PHASE D'INITIALISATION DE 1 À 18 MOIS

**Réalisation d'un diagnostic complet** et des études nécessaires sur le périmètre défini par la convention-cadre.

**Mise en œuvre** des actions prêtes à être enclenchées.

3

## HOMOLOGATION DE LA CONVENTION ACV EN CONVENTION ORT

**Le comité de projet se réunit pour :**

- > confirmer la stratégie de territoire définie dans la convention ACV,
- > préciser le périmètre des secteurs d'intervention,
- > lister les actions mûres favorisant l'attractivité du centre-ville.



**LE PRÉFET DE  
DÉPARTEMENT  
PROCÈDE PAR ARRÊTÉ À  
L'HOMOLOGATION DE LA  
CONVENTION APRÈS AVIS  
DU COMITÉ RÉGIONAL  
D'ENGAGEMENT**

## UN PROJET DÉCLINÉ SUR 5 AXES DE TRAVAIL

Si plusieurs études ont déjà été réalisées sur le centre-ville et qu'un projet global est en cours de lancement, il conviendra de l'adapter aux 5 axes, puis de passer à l'étape suivante dès que souhaité.

- > De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- > Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- > Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- > Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- > Fournir l'accès aux équipements et services publics



4

## DEPLOIEMENT DES ACTIONS



### Comité de projet

+ Comité régional

d'engagement, le cas échéant

Le maire, avec le concours de son directeur de projet, met en œuvre les actions du projet validé.

Signature de conventions financières avec les financeurs et partenaires impliqués dans les actions prévues.

Des fiches détaillent les actions nécessaires pour la durée de la convention.



## TRAME DE FICHE ACTION

- > Description des actions (objectifs, périmètre, détail des opérations, maîtrise d'ouvrage et partenaires)
- > Indicateurs de suivi et d'évaluation
- > Calendrier détaillé
- > Plan de financement prévisionnel

# UN PROGRAMME ENRICHIS EN CONTINU

## 1 • Par des dispositifs législatifs et réglementaires

### Loi Élan :

#### Opération de revitalisation de territoire (ORT)

Outil mettant à disposition une large palette d'outils juridiques et fiscaux pour faciliter la mise en œuvre d'un projet de territoire consolidant les fonctions de centralité.

#### « Denormandie ancien »

Dispositif d'exonération fiscale, voté dans la loi de finances 2019, pour l'acquisition-rénovation de logements locatifs dans l'habitat ancien.

## 2 • Par les partenaires institutionnels et les autres ministères associés

### Intervention sur l'immobilier commercial et artisanal en ORT -

Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca).

### Appui aux collectivités dans leur projet Action Cœur de Ville -

Centre d'études et d'expertise sur les

risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

## 3 • Par de nouveaux partenariats

Avec le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

Avec la Société de de garantie des artisans et indépendants (Siagi)

Avec Valhor, interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage

# PLUS DE 5 MILLIARDS D'EUROS MOBILISÉS SUR CINQ ANS

dont 1 Md€ de la Caisse des dépôts en fonds propres,  
700 M€ en prêts, 1,5 Md€ d'Action Logement  
et 1,2 Md€ de l'Anah\*

## POUR QUOI FAIRE?

### Action Logement

1,5 milliard d'euros pour acquérir et réhabiliter des immeubles en centre-ville pour loger les salariés –  
Modalités : prêts, subventions, portage foncier dans certains cas.

### Caisse des dépôts / Banque des territoires

1,7 milliard d'euros, dont 700 millions de prêts pour les opérations de revitalisation du territoire et 1 milliard de fonds propres dont : 50 millions pour le soutien aux études et à l'ingénierie, 50 millions pour l'expérimentation et le déploiement de « smart » solutions, 200 millions pour capitaliser des foncières dédiées au commerce et à l'activité économique, 700 millions d'investissement aux côtés d'opérateurs privés.

### Anah\*

1,2 milliard d'euros, dont 200 millions de soutien à l'ingénierie, 20 millions de soutien à l'innovation, 25 millions de cofinancement des postes de directeur de projet, et le reste pour des opérations d'amélioration de l'habitat soutenues par l'Anah dans toutes les villes Action Cœur de Ville.

### État

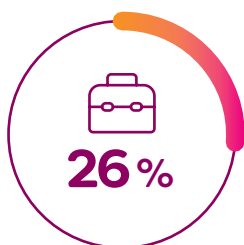
Faire levier en faveur de projets d'investissement sur des espaces et équipements publics.  
Modalités : subventions dont dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), mobilisation des contrats de plan État-Région (CPER); subventions des ministères impliqués au cas par cas.



\*Agence nationale de l'habitat.

# LES VILLES MOYENNES EN CHIFFRES

Des villes structurantes pour leur territoire...



de l'emploi  
total en France



de jeunes titulaires  
d'un diplôme de  
l'enseignement  
supérieur contre 42,9 %  
nationalement



de la population  
française

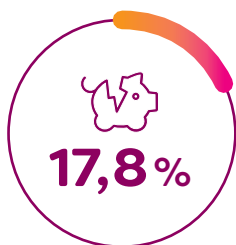


des quartiers  
prioritaires  
de la politique de  
la ville se situent  
en villes moyennes

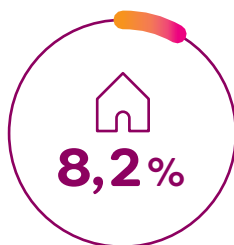


des établissements  
de santé français

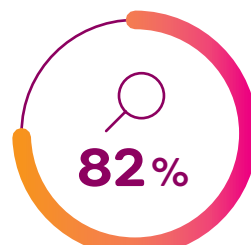
... mais qui présentent des difficultés



C'est le taux  
de pauvreté  
en villes moyennes  
contre 14,5 %  
nationalement



Taux de vacance des  
logements contre  
6,6 % nationalement



des villes  
moyennes ont un  
taux de chômage  
supérieur à  
la moyenne

Retrouvez  
toutes les informations  
sur le plan



[COEURDEVILLE.GOUV.FR](http://COEURDEVILLE.GOUV.FR)  
[COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR](http://COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR)  
[CGET.GOUV.FR](http://CGET.GOUV.FR)

Contact presse

**Ministère de la Cohésion des territoires  
et des Relations avec les collectivités territoriales**

01 44 49 89 06/40

 @Min\_territoires